

maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10355-a/11 Emploi de la substance / de la préparation Couche époxy

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description: Résine composite à base de bisphénol A

Composants dangereux :				
	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)			
	★ Xi, ₩ N; R 36/38-43-51/53			
		10 - 20%		
EINECS: 218-645-3	Xn, Xi, N; R 38-43-68-51/53			

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:





Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 68 Possibilité d'effets irréversibles.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

Page: 1/8

_



maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

(suite de la page 1)

Page: 2/8

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d´ indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Chlorure d'hydrogène (HCI)

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à

l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux

directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens

Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Le produit ne doit pas parvenier dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

(suite page 3)



selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

(suite de la page 2)

Page: 3/8

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

546-93-0 Magnesiumcarbonat

VME () 10 mg/m³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un

filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,

utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)



selon 91/155/CEE

'

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

(suite de la page 3)

revue le : 21.03.2007

Page: 4/8

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Date d'impression: 04.04.2007

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.			
Forme :	Visqueuse		
Couleur : Odeur :	selon désignation produit		
Odeur .	caractéristique		
Changement d'état			
Point de fusion :	non déterminé		
Point d'ébullition :	non déterminé		
Point d'inflammation:	> 100°C (DIN ISO 2592Ç4&~ÙùUÓÑ,:à)		
Température d'inflammation :	> 400°C (DIN 51794 Ç4&~ÙùUÓÑ,:à)		
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.		
Pression de vapeur à 20°C:	< 0,3 hPa (DIN 51640)		
Densité à 20°C:	1,38 g/cm³ (DIN 51757)		
Masse volumique:	Non applicable.		
Solubilité dans/miscibilité avec			
l'eau :	insoluble		
valeur du pH:	non déterminé		
Viscosité :			
dynamique :	Non déterminé.		
cinématique :	Non déterminé.		
Teneur en solvants:			
Solvants organiques:	0,6 %		
Teneur en substances solides	: 38,1 %		

(suite page 5)



Page: 5/8

selon 91/155/CEE

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

(suite de la page 4)

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

Réactions dangereuses

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines

Polymérisation par dégagement de chaleur

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composa	nt	Type	Valeur	Espèce		
25068-38-	25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)					
Oral	LD50	11400 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbit)				
2210-79-9	2210-79-9 oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle					
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)				

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet d'irritation.

Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable. Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Mobilité et potentiel de bio-accumulation :

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Bioakkumulation 3,5 - 4 log Pow (-)

Effets écotoxiques :

Toxicité aquatique :

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

EC50/24h 3,6 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

EC50/96h | 220 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

(suite page 6)



Page : 6/8

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

(suite de la page 5)

LC50/96h 1,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

2210-79-9 oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

EC50/48h | 3,3 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh)) LC50/96h | 131 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrabärbling))

7,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

Remarque:

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Indications générales :

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Durcissement du produit par mélange du composant durcissant. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés qux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train): 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler :90No ONU:3082Groupe d'emballage :IIIEtiquette de danger9

(suite page 7)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 7/8

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

(suite de la page 6)

Désignation du produit : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), 1,2-époxy-3-(tolyloxy)

propane)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :



Classe IMDG/GGVmer: 9
No ONU: 3082
Label 9
Groupe d'emballage: III
Marine Pollutant: Non

Désignation technique exacte : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin, 1,2-

epoxy-3-(tolyloxy)propane)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



Classe ICAO/IATA:

No ID UN:

Label

Groupe d'emballage:

Instr. d'emballage passager:

Instr. d'emballage cargaison:

9

9

9

914

Désignation technique exacte: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin, 1,2-

epoxy-3-(tolyloxy)propane)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :





Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Phrases R:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 8)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 8/8

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. A

(suite de la page 7)

Phrases S:

- 23 Ne pas respirer la vapeur.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Identification particulière de certaines préparations :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

- 38 Irritant pour la peau.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

* Données modifiées par rapport à la version précédente

F